

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(9\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 7 novembre 1867](#)

Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 7 novembre 1867

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[7 novembre 1867](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Ferrand, Louis \(1827-1903\)](#)

Lieu de destinationLaon (Aisne)

Description

RésuméGodin informe le préfet que le secrétaire de la Commission des études de l'Exposition universelle lui a demandé de lui adresser son travail sur l'exposition, inabouti en raison de sa maladie. Il lui annonce qu'il lui a adressé ses notes sur les locomotives routières et il lui rappelle qu'il avait essayé d'obtenir l'autorisation d'ouvrir un service de locomotives sur routes, mais que l'autorisation qui lui avait été accordée était assortie de telles restrictions et de charges qu'il a renoncé à son application. Il explique qu'il n'a pu se servir de sa locomotive que pour les transports du canal à l'usine de Guise. L'administration avait mis à la charge de Godin notamment la reconstruction des ponts qui se trouvaient pourtant déjà en mauvais état pour la circulation ordinaire. Godin demande au préfet d'examiner la possibilité d'étendre son service de locomotive routière sur l'ensemble du parcours de Guise à Bohain, et pour y parvenir de faire réparer le pont qui se trouve près de Longchamp.

NotesLouis Ferrand est préfet du département de l'Aisne du 29 décembre 1866 au 14 septembre 1870.

Mots-clés

[Appareils et matériels](#), [Expositions](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Transport de marchandises](#)

Événements cités [Exposition internationale \(1er avril-3 novembre 1867, Paris\)](#)

Lieux cités

- [Bohain-en-Vermandois \(Aisne\)](#)
- [Canal de la Sambre à l'Oise](#)
- [Longchamps, Vadencourt \(Aisne\)](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (9)

Collation3 p. (207r, 208r, 209v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 16/01/2024

Quierzy le 9^{ème} 1864
 M. Monsieur le Préfet
 du département de laisne

objet
 locomotives
 routières

Monsieur le Préfet

Dernièrement est le secrétaire
 de la commission des études, de
 la position, universelle de l'opinion,
 ma vint qui était d'ailleurs de recevoir
 de moi une note quelconque sur
 mes études à l'opinion, pour tenir
 lieu au travail qui me assés long
 maladie mais mis dans l'impossibilité
 de faire dans le délai assigné
 par la commission.

J'ai vu Monsieur le Préfet
 devoir faire passer sous vos yeux
 cette étude, qui relative aux locomotives
 routières, me donne l'occasion d'appeler
 votre attention, sur un article que
 le premier fait d'être organisé
 dans notre département.

pendant une annuité par
 lui resté en instance pour obtenir
 l'autorisation successive à son
 installation mais je n'ai obtenu

cette autorisation, qui est soumise à
 restriction et de charges éventuelles
 qui ont fait tomber devant son
 application, je ne me suis avisé
 de ma locomotive que pour mes
 transports de canal à mon insu
 dement. cette autorisation est
 à ma charge sous autre conditions
 la construction des ponts qui
 auraient à souffrir du passage de
 mes convois, et la responsabilité
 du dommage causé à la circulation
 or parmi les ponts de la vallée
 de la Seine deux d'entre eux étaient
 dans le plus mauvais état. L'adminis-
 tration des ponts et chaussées a
 tenu compte de mes propres observations
 qu'un de ces ponts présentait de
 graves dangers pour la circulation
 ordinaire, et la fait réparer, mais
 un autre encore supérieur sur presque
 presque aussi que le premier, est en
 présence de ces dangers qui ne saurait
 me servir d'une autorisation, qui
 mettait à ma charge, et peut être
 sur moi ^{tout} les conséquences possibles
 d'un mauvais état de ponts existants
 sur le parcours.

Je vous prie de vous faire Monsieur
 le Prêt, de vous rendre personnel
 dit ne serait pas d'un autre grand
 intérêt pour le département de la Seine
 que la présence de ma sous-motivité fut
 faite sur tout le parcours de la Seine
 à Colmar, pour faire procéder à la
 construction de ponts. D'un côté
 particulièrement vers le Combray qui
 inspire des craintes, et de l'autre
 de nos rivières identiques qui n'ont pas
 besoin d'être agitées avec difficulté
 de l'édifice de semblable réparation,
 pour qu'elle soit fort sérieuse pour
 celui qui l'entreprend.

Je vous prie de vous faire Monsieur
 le Prêt, de vous faire personnel
 remettre à M. le Préfet de la
 commission la note que j'ai
 en l'honneur de vous adresser en communi-
 cation.

Je vous prie d'agréer l'assurance
 de la parfaite considération
 avec laquelle je suis
 Monsieur le Prêt
 votre très humble serviteur
 Godefray